

**Lettre A Monsieur Baron, Doyen De la
Faculté De Medecine De Paris, Au
Sujet D'une These Qui A Pour Titre An
A Functionum Integritate, Mentis
Sanitas ? Soutenuë le huitième
Janvier 1733 aux Ecoles de Medecine.**

1733.

***Paris : De l'imprimerie de
Quillau,
Imprimeur-Juré-Libraire de
l'Université & de la Faculté de
Médecine***

Cote : ms 2327 n°60

L E T T R E

A

M O N S I E U R B A R O N ,

D O Y E N

DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS;

AU SUJET D'UNE THESE QUI A POUR TITRE

*AN A FUNCTIONUM INTEGRITATE;
MENTIS SANITAS?*

Soutenuë le huitième Janvier 1733 aux Ecoles de Medecine.

M O N S I E U R ,

J'apprens avec une surprise extrême les bruits que l'on répand contre moi au sujet d'une These que j'ai faite & à laquelle j'ai présidé le huitième Janvier de la presente année, qui a pour titre *An à functionum integritate mentis Sanitas?* Rien n'est plus douloureux pour un homme élevé dans des sentimens d'honneur & de Religion, qui selon moi doivent être inséparables, que de se voir attaqué sur une matiere, où le simple soupçon donne toujours la plus sensible atteinte à notre réputation: ainsi je m'estimerois le plus malheureux des hommes, si je n'avois une ressource dans l'équité de ceux qui sont en état de juger avec connoissance de cause, & ce sont eux que je me flatte de convaincre de la pureté & de l'orthodoxie de mes sentimens.

Les objections qui me sont revenues se réduisent à deux principales.

La premiere, d'avoir choisi une matiere qui m'ait engagé à parler de l'Ame, de son essence, & de ses operations.



La seconde, d'avoir parû mettre en problème la spiritualité & son immortalité.

Je répons à la premiere objection, que jusqu'ici dans nos Ecoles, sans que personne l'ait trouvé mauvais, on a traité la même matiere comme un point de Physiologie très-important sous differens titres. *An mens sana in Corpore sano? An principium facultatum Anima? &c.*

Mais outre l'importance du sujet en général, un motif particulier m'a déterminé à le choisir. Beaucoup de gens sont prévenus que tous les accidens qui dérangent la tête de tant de différentes manieres, en nous ôtant la liberté, sont des maladies qui attaquent réellement l'esprit, & que si en même temps les autres fonctions du Corps sont en bon état, la Medecine ne peut être d'aucun secours.

Par une suite de ce préjugé on a vû dans tous les temps enfermer des personnes alienées, sans que leur famille ait daigné faire les moindres tentatives pour leur guérison.

De si tristes aventures m'ont excité à combattre une erreur si préjudiciable au Public, en faisant voir que les maladies dont il s'agit & que l'on croit avoir leur siege dans l'ame même, ne sont que dans les organes du Corps, quelque bien disposés qu'ils soient à tous autres égards: c'est dans ce sens qu'il faut entendre le titre de ma These. *An à functionum integritate mentis Sanitas?*

Ayant à prouver que les prétendus dérangemens de l'Esprit sont seulement de vrais dérangemens des parties internes du Corps, telles que les Nerfs dans leurs origines & dans leurs communications, j'établis pour principe certain que l'ame ne peut être susceptible des alterations que la corruption fait subir à la matiere, c'est ce que je dis en termes formels *lig. 34. du quatrième Cor. p. 3. Nùm aëris constitutio potest aliquid in Substantiam cogitantem? Nùm terræ venenati halitus valebunt eam corrumpere? Absit.*

Cette proposition est une consequence nécessaire de l'Assertion qui est dans mon premier Corollaire touchant la Nature de l'Ame. C'est là que je tâche d'exprimer son *Essence* & de la distinguer de celle du Corps dans la définition que je donne de la Vie. *Communio est rei extensæ, mobilis, quæ occupat spatium, quæ mutat subinde locum, cum substantiâ quæ nullius loci est capax, quæ proin*

sedem mutare nequit, & tamen quocumque volueris illicò transvolat.

Cette assertion suffiroit pour me justifier contre la seconde objection, elle est décisive, elle ne renferme aucune équivoque, & elle exclut toute espece de doute: Cependant on prétend en faire naître l'idée sur ces paroles du premier Corol. *Num extensa & solida gaudeat trinâ dimensione, roganti, non esse corpoream difficulter probaveris; At corpoream esse longè difficilius demonstraveris.* Je vous prie, Monsieur, de remarquer ici deux choses, la première qu'il ne s'y agit que de preuves philosophiques, la seconde que cette proposition est d'un genre tout différent de celui des *Assertions*.

Je compare seulement deux sentimens contraires, & avant que de donner ma véritable réponse, je commence par indiquer le plus probable en faisant remarquer, que, si d'un côté il n'est pas aisé de prouver l'immaterialité de l'ame, de l'autre il est sans comparaison plus difficile d'en démontrer la materialité.

Je ne fais donc ici qu'exposer le doute, mais je le résous ensuite, ou du moins j'explique clairement ce que j'en pense, lorsque je dis ailleurs (ce qui est vraiment assertion) que l'ame est une *substance pensante*, qui ne peut être contenue en aucun lieu, & sur laquelle la constitution de l'air n'a aucun pouvoir: d'où il suit clairement qu'elle est spirituelle: & par conséquent je suis bien éloigné d'affirmer qu'on ne puisse prouver ce que je regarde moi-même, & ce que je donne comme absolument certain.

Pour ce qui regarde l'immortalité de l'ame, il est vrai que je dis de Platon *Concupivit potiùs, quàm demonstravit*; mais la Religion pourroit-elle admettre la démonstration qu'il s'imagine en donner dans le Phedon, lorsqu'il dit que l'Ame étant à elle-même la cause de son mouvement, elle ne peut jamais finir.

Cet illustre Philosophe a pensé plus conformément aux principes de la vraie Religion dans le Timée où il assure que la seule volonté du Dieu suprême donne l'immortalité à tous les êtres intelligens.

Après une justification aussi précise que celle-ci, si quelqu'un pouvoit encore prétendre que dans la proposition *Num extensa* &c. je mets en problème la spiritualité de l'ame, je désavoue non seulement, mais je déteste le sentiment qu'il m'attribue, en Suppliant les Juges équitables de remarquer qu'il est formellement détruit par les deux *assertions substantia cogitans*, p. 3. Cor. 4. l. 35.

4

& nullius loci capax, p. I. Cor. I. ligne dernière, que j'ai rapportées.

Quoique je doute que mes expressions aient mérité une interprétation si odieuse, je suis sensiblement affligé si elles ont pu y donner lieu; & quelque témoignage que je me rende à moi-même de l'intégrité de ma foi & de la pureté de mes intentions, je me reconnoîtrai coupable si l'on peut me convaincre d'avoir parlé d'une manière à me faire soupçonner de l'être: mais le sentiment de ma conscience me rassure, n'ayant jamais rien pensé ni écrit que de conforme aux sentimens de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, dans le sein de laquelle je veux vivre & mourir.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens d'estime, de considération & de respect possibles,

MONSIEUR,

A Paris ce 4^e. Avril 1733.

Votre très-humble & très-obéissant
Serviteur DE L'EPINE,
Docteur Regent de la Faculté
de Medecine de Paris.